

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 28 dhouhijja 1437 – 30 septembre 2016

159^{ème} année

N° 80

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Présidence de la République	
Attribution de l'ordre de la République aux militaires à titre posthume	3043
Ministère de la Défense Nationale	
Attribution de la médaille militaire à titre de posthume.....	3043
Promotion des militaires à titre posthume	3043
Ministère de l'Intérieur	
Nomination de directeurs	3044
Nomination d'un sous-directeur	3044
Nomination d'un membre au conseil d'établissement de l'office national de la protection civile	3044
Ministère des Affaires Religieuses	
Arrêté du ministre des affaires religieuses du 30 septembre 2016, portant délégation de signature	3044
Ministère des Finances	
Maintien en activité dans le secteur public	3044
Liste de promotion au grade de technicien au titre de l'année 2015	3045

**Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération
Internationale**

Arrêtés du ministre de développement, de l'investissement et de la
coopération internationale du 30 septembre 2016, portant délégation de
signature 3045

Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire

Nomination d'un directeur..... 3047

Ministère des Affaires Sociales

Nomination d'un sous-directeur 3047

Nomination de chefs de service..... 3047

Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

Nomination de directeurs..... 3047

Nomination de sous-directeurs 3048

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Par décret Présidentiel n° 2016-114 du 27 septembre 2016.

La catégorie de chevalier de l'ordre de la République est attribuée, à titre posthume, aux militaires suivants :

N°	Grades	Noms et prénom	Matricule	Remarque
1	Caporal	Moatez Ben Sebti Khmessi	1848/2013	à compter du 29 août 2016
2	Soldat de première classe	Amen Ben Mohamed Themri	3030/2013	
3		Montasar Ben Ibrahim Boulehmi	2755/2013	

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par décret Présidentiel n° 2016-115 du 27 septembre 2016.

La médaille militaire est attribuée, à titre posthume, aux militaires suivants :

N°	Grades	Noms et prénom	Matricule	Remarque
1	Caporal	Moatez Ben Sebti Khmessi	1848/2013	à compter du 29 août 2016
2	Soldat de première classe	Amen Ben Mohamed Themri	3030/2013	
3		Montasar Ben Ibrahim Boulehmi	2755/2013	

Par décret Présidentiel n° 2016-116 du 27 septembre 2016.

Sont promus à titre posthume les militaires suivants :

- au grade de sergent :

N°	Grades	Noms et prénom	Matricule	Remarque
1	Caporal	Moatez Ben Sebti Khmessi	1848/2013	à compter du 29 août 2016

- au grade de caporal chef :

N°	Grades	Noms et prénom	Matricule	Remarque
1	Soldat de première classe	Amen Ben Mohamed Themri	3030/2013	à compter du 29 août 2016
2		Montasar Ben Ibrahim Boulehmi	2755/2013	

L'effet pécuniaire de cette promotion prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 14 septembre 2016.

Le commissaire général de police de 1^{ère} classe, Adel Arfaoui, est chargé des fonctions de directeur de l'exploration, de l'évaluation et du suivi à la direction générale des relations extérieures et de coopération internationale au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 15 septembre 2016.

Monsieur Hichem Marrak, administrateur conseiller de l'intérieur, est chargé des fonctions de directeur des bâtiments et des équipements, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 8 septembre 2016.

Le commissaire général de police de 2^{ème} classe, Fathi Aïdi, est chargé des fonctions de chef de division régionale du Nord - Est de l'observatoire national d'information, de formation, de documentation et d'études sur la sécurité routière, au ministère de l'intérieur avec rang et avantages de sous-directeur.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 22 septembre 2016.

Monsieur Slim Ousta est nommé membre représentant le ministère de développement, de l'investissement et de la coopération internationale au conseil d'établissement de l'office national de la protection civile, en remplacement de Madame Amel Boukhris.

Arrêté du ministre des affaires religieuses du 30 septembre 2016, portant délégation de signature.

Le ministre des affaires religieuses,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités

locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 94-597 du 22 mars 1994, fixant les attributions du ministère des affaires religieuses,

Vu le décret n° 2013- 4522 du 12 novembre 2013, portant organisation du ministère des affaires religieuses,

Vu le décret n° 2014-3123 du 21 août 2014, chargeant Mademoiselle Rim Zarrouk, administrateur conseiller, des fonctions de chef de service de la gestion des ressources humaines à la direction générale des services communs, au ministère des affaires religieuses,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Mademoiselle Rim Zarrouk, administrateur conseiller, chargée des fonctions de chef de service de la gestion des ressources humaines, est habilitée à signer par délégation du ministre des affaires religieuses, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 1^{er} septembre 2016.

Tunis, le 30 septembre 2016.

Le ministre des affaires religieuses

Abdeljalil Salem

Par décret gouvernemental n° 2016-1168 du 26 septembre 2016.

Madame Souad Abassi, technicien principal à la manufacture des tabacs de Kairouan, est maintenue en activité pour une année, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Liste des agents à promouvoir au grade de technicien à la régie nationale des tabacs et des allumettes au titre de l'année 2015

- Youssef Ghenimi,
- Youssef Maalaoui.

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT,
DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE**

Arrêté du ministre de développement, de l'investissement et de la coopération internationale du 30 septembre 2016, portant délégation de signature.

Le ministre de développement, de l'investissement et de la coopération internationale,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 96-271 du 14 février 1996, portant organisation du ministère du développement économique, tel que modifié et complété par le décret n° 96-1226 du 1^{er} juillet 1996,

Vu le décret n° 97-388 du 14 février 1997, portant organisation du ministère de la coopération internationale et de l'investissement extérieur,

Vu le décret n° 2011-457 du 30 avril 2011, portant création du ministère de développement régional et fixant ses attributions,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-1900 du 1^{er} décembre 2015, portant nomination de Monsieur Rached Ben Romdhane, contrôleur général des domaines de l'Etat et des affaires foncières, chargé de mission au cabinet du ministre de développement, de l'investissement et de la coopération internationale,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-350 du 9 mars 2016, portant nomination de Monsieur Rached Ben Romdhane, contrôleur général des domaines de l'Etat et des affaires foncières, chef de cabinet du ministre de développement, de l'investissement et de la coopération internationale,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe premier de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Rached Ben Romdhane, chargé de mission occupant la fonction de chef de cabinet, est habilité à signer par délégation du ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 30 septembre 2016.

*Le ministre du développement, de
l'investissement et de la coopération
internationale*

Mouhamed Fadhel Abdelkefi

Arrêté du ministre de développement, de l'investissement et de la coopération internationale du 30 septembre 2016, portant délégation de signature.

Le ministre de développement, de l'investissement et de la coopération internationale,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 96-271 du 14 février 1996, portant organisation du ministère du développement économique, tel que modifié et complété par le décret n° 96-1226 du 1^{er} juillet 1996,

Vu le décret n° 97-388 du 14 février 1997, portant organisation du ministère de la coopération internationale et de l'investissement extérieur,

Vu le décret n° 2011-457 du 30 avril 2011, portant création du ministère de développement régional et fixant ses attributions,

Vu le décret n° 2012-3399 du 20 décembre 2012, chargeant Monsieur Lotfi Fradi, conseiller des services publics, des fonctions de directeur général des services communs au ministère du développement régional et de la planification,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Lotfi Fradi, conseiller des services publics, directeur général des services communs, est habilité à signer par délégation du ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 30 septembre 2016.

*Le ministre du développement, de
l'investissement et de la coopération
internationale*

Mouhamed Fadhel Abdelkefi

Arrêté du ministre de développement, de l'investissement et de la coopération internationale du 30 septembre 2016, portant délégation de signature.

Le ministre de développement, de l'investissement et de la coopération internationale,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 96-271 du 14 février 1996, portant organisation du ministère du développement économique, tel que modifié et complété par le décret n° 96-1226 du 1^{er} juillet 1996,

Vu le décret n° 97-388 du 14 février 1997, portant organisation du ministère de la coopération internationale et de l'investissement extérieur,

Vu le décret n° 2011-457 du 30 avril 2011, portant création du ministère de développement régional et fixant ses attributions,

Vu le décret n° 2012-900 du 24 juillet 2012, chargeant Madame Sonia Zouaoui épouse Ben Slimène, administrateur en chef, des fonctions de directeur des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère de l'investissement et de la coopération internationale,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Sonia Zouaoui épouse Ben Slimène, administrateur général, directeur des affaires administratives et financières, est habilitée à signer par délégation du ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 30 septembre 2016.

*Le ministre du développement, de
l'investissement et de la coopération
internationale*

Mouhamed Fadhel Abdelkefi

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'HABITAT ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 30 septembre 2016.

Monsieur Mohamed Lamine Berhouma, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de construction de l'hôpital régional polyvalent de Gafsa, au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à compter du 1^{er} août 2016,

En application des dispositions de l'article 5 du décret gouvernemental n° 2016-290 du 1^{er} mars 2016, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à l'emploi de directeur d'administration centrale.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 30 septembre 2016.

Madame Najet Riahi épouse Ben Yakhlef, travailleur social principal, est chargée des fonctions de sous-directeur au bureau du suivi et de coordination des programmes de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au ministère des affaires sociales.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 30 septembre 2016.

Madame Faten Zheni épouse Mansouri, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de service du bureau de suivi des décisions du conseil des ministres, des conseils ministériels restreints et des conseils interministériels au ministère des affaires sociales.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 30 septembre 2016.

Madame Toumia Tahri épouse Hamdi, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de service de l'enfance à l'unité de la défense sociale, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Sidi Bouzid.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 30 septembre 2016.

Mademoiselle Monia Krimi, gestionnaire de documents et d'archives, est chargée des fonctions de chef de service des archives courants à la sous-direction de la gestion des archives, à la direction des archives et de la documentation à la direction générale des services communs au ministère des affaires sociales.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 30 septembre 2016.

Mademoiselle Assia Ajmi, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au centre de défense et d'intégration sociales de Kasserine.

**MINISTERE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI**

Par arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 21 septembre 2016.

Monsieur Othmen Mahmoudi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur régional de la formation professionnelle et de l'emploi de Kébili à compter du 26 septembre 2016.

En application des dispositions de l'article 11 (nouveau) du décret n° 2011-1021 du 21 juillet 2011, l'intéressé bénéficie des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 21 septembre 2016.

Monsieur Fethi Haouala, conservateur en chef des bibliothèques et de documentation, est chargé des fonctions de directeur régional de la formation professionnelle et de l'emploi de Sousse à compter du 26 septembre 2016.

En application des dispositions de l'article 11 (nouveau) du décret n° 2011-1021 du 21 juillet 2011, l'intéressé bénéficie des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 21 septembre 2016.

Madame Faten Jrijni, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de directeur régional de la formation professionnelle et de l'emploi de Zaghouan à compter du 26 septembre 2016.

En application des dispositions de l'article 11 (nouveau) du décret n° 2011-1021 du 21 juillet 2011, l'intéressé bénéficie des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 21 septembre 2016.

Monsieur Béchir Jaziri, administrateur en chef, est chargé des fonctions de directeur régional de la formation professionnelle et de l'emploi de Bizerte à compter du 26 septembre 2016.

En application des dispositions de l'article 11 (nouveau) du décret n° 2011-1021 du 21 juillet 2011, l'intéressé bénéficie des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 21 septembre 2016.

Monsieur Jamel Eddine Chiha, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur régional de la formation professionnelle et de l'emploi de Gafsa à compter du 26 septembre 2016.

En application des dispositions de l'article 11 (nouveau) du décret n° 2011-1021 du 21 juillet 2011, l'intéressé bénéficie des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 21 septembre 2016.

Monsieur Adel Khelifi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur régional de la formation professionnelle et de l'emploi de Manouba à compter du 26 septembre 2016.

En application des dispositions de l'article 11 (nouveau) du décret n° 2011-1021 du 21 juillet 2011, l'intéressé bénéficie des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 21 septembre 2016.

Monsieur Boulbaba Karrou, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur régional de la formation professionnelle et de l'emploi de Nabeul à compter du 26 septembre 2016.

En application des dispositions de l'article 11 (nouveau) du décret n° 2011-1021 du 21 juillet 2011, l'intéressé bénéficie des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 21 septembre 2016.

Madame Izdihar Abdennadher épouse Daoud, inspecteur en chef du travail, est chargée des fonctions de directeur régional de la formation professionnelle et de l'emploi de Sfax à compter du 26 septembre 2016.

En application des dispositions de l'article 11 (nouveau) du décret n° 2011-1021 du 21 juillet 2011, l'intéressée bénéficie des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.